

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 10 INTRODUCTION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE			
Code	SOAS1B32AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Nathalie COURTOIS (nathalie.courtois@helha.be) HELHa Campus Montignies José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Marie SCHOTS (marie.schots@helha.be) Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) Marie-Laure SIX (marie-laure.six@helha.be) Lucie DEWEER (lucie.deweer@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à introduire au questionnement scientifique et à permettre l'acquisition d'outils en vue d'analyser des situations sociales dans leur complexité.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs

- 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Collecter, organiser et présenter des sources documentaires autour d'un sujet précis
- II. Décrire, analyser et interpréter des données quantitatives et qualitatives
- III. Exploiter les informations qui en découlent pour analyser les phénomènes sociaux

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS1B32ASB	Introduction à la démarche de recherche	24 h / 2 C
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS1B32ASJB	Introduction à la démarche de recherche	24 h / 2 C
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS1B32ASDB	Introduction à la démarche de recherche	24 h / 2 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B32ASB	Introduction à la démarche de recherche	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS1B32ASB	Introduction à la démarche de recherche	20
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS1B32ASJB	Introduction à la démarche de recherche	20
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS1B32ASDB	Introduction à la démarche de recherche	20
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B32ASB	Introduction à la démarche de recherche	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Introduction à la démarche de recherche			
Code	18_SOAS1B32ASJB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Le cours d'Introduction à la recherche constitue un socle fondamental dans la formation des futurs assistants sociaux. En effet, il les sensibilise et les initie progressivement à mener de façon méthodique et rigoureuse un travail de recherche en sciences humaines. Cet apport méthodologique leur sera notamment utile dans l'élaboration de leur futur travail de fin d'études. La méthodologie vue dans le cadre du cours est transposable pour l'élaboration de travaux à réaliser dans le cadre d'autres cours. C'est en ce sens qu'il peut être qualifié de cours transversal

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- Être en mesure d'identifier les 7 étapes de la démarche de recherche de Quévy - Van Campenhoudt (selon la perspective de Gaston Bachelard)
- Être en mesure de décrire et de critiquer un préjugé
- Être en mesure de décrire et d'analyser des éléments d'une question de départ, de l'exploration, de la problématique et du modèle d'analyse
- Relier les notions d'hypothèse, de concept et d'indicateur.
- Relier la théorie vue au cours à des situations professionnelles de travail social
- réfléchir au choix d'un sujet de recherche,
- de le postuler sous la forme d'une question de départ, en évitant les préjugés et les fausses évidences,
- choisir l'angle disciplinaire et théorique approprié à l'objectif de recherche
- formuler une hypothèse de recherche.
- Expérimenter une petite recherche de groupe
- Expérimenter une recherche bibliographique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les 7 étapes de la méthodologie de recherche (schéma)
- La question de départ et illustration
- L'exploration et illustration
- La problématique et illustration
- Le modèle d'analyse et illustration
- Transfert 'théorie - pratique' dans le travail social
- Transfert 'théorie - pratique' dans le cas des erreurs judiciaires

Démarches d'apprentissage

- Eléments de théorie présentés sous forme de cours magistral
- Approche interactive à partir de situations-problèmes
- Approche inductive en partant de l'expérience et de faits pour remonter vers la théorie (exemples : erreurs professionnelles dans les secteurs du travail social et de la justice).
- Travail en sous-groupes
- Jeux de rôles
- Travail en autonomie et à domicile (facultatif)

Dispositifs d'aide à la réussite

- Clarté d'un syllabus structuré et mis à jour
- Alternance entre des séquences magistrales, actives et interactives
- Alternance théorie - pratique : avec volonté de transfert afin de créer du sens et de la motivation
- Diversité, climat agréable et ambiance décontractée (sens de l'humour)
- Possibilité de gagner des points bonus via des exercices ciblés en classe ou à domicile

Ouvrages de référence

- Quivy Raymond, Van Campenhoudt Luc ; Manuel de recherche en sciences sociales, Dunod, 4ème édition, Paris, 2011.
- Vergès Jacques ; Les erreurs judiciaires, Puf, Que sais-je, Paris, 2002.

Supports

- Notes de cours et syllabus
- Matériel d'animation (ateliers d'écriture, jeux de rôles, art plastique, supports symboliques,...)

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Evaluation formative : exercice effectué en classe
- Evaluation certificative : examen écrit portant sur la matière du syllabus + possibilité de gagner des points bonus facultatifs en cas d'exercices réussis en classe ou de travail spécifique à domicile (ex : méthode de la pyramide ou schéma heuristique).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).